Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 3 (1867)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 1er OCTOBRE 1867

3e année. N° 19.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace.
Les lettres et envois doivent être affranchis.
Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.
Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey, gérant de l'*EDUCATEUR, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. Septième assemblée générale de la Société des instituteurs suisses. — Pensées détachées sur l'enseignement. — De la nécessité de quelques réformes dans l'orthographe française. — Musique populaire. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

Septième assemblée générale de la Société des instituteurs suisses.

Les 7 *et* 8 *octobre* devait avoir lieu à St.-Gall la fête bisannuelle de cette société, composée essentiellement de pédagogues de la Suisse allemande et sœur aînée de celle de la Suisse romande. Malheureusement les circonstances sanitaires dans lesquelles se trouvent quelques contrées de la Suisse, et surtout de la Suisse orientale, ont engagé le comité central organisateur de cette fête à en retarder l'époque *encore* de trois semaines (il avait d'abord été décidé qu'elle aurait lieu en août ou septembre), soit jusqu'aux 28 *et* 29 *octobre*. Elle sera même ajournée au printemps prochain si, contrairement à l'es-

poir que donne l'amélioration actuelle, les circonstances en question devaient rester les mêmes,.

Au moment où la nouvelle de ce renvoi nous est parvenue, les extraits que nous avions cru devoir faire pour l'*Educateur* de la circulaire du comité de St.-Gall et du programme de la fête étaient déjà en composition. C'est pourquoi, aimant d'ailleurs à espérer que l'ajournement ne sera que de trois semaines et non de six mois, et persuadés qu'il n'y aura de changé au programme que les dates, nous pensons intéresser nos lecteurs, surtout ceux qui se disposeraient à participer à cette grande réunion, en publiant quand même les dits extraits.

D'abord, pendant la durée de ce congrès pédagogique suisse, une *exposition scolaire*, organisée dans les salles de la bibliothèque, sera à toute heure visible aux assistants à cette réunion,

Les deux journées de la fête seront remplies comme suit:

Première journée. Jusqu'à 10 heures, visite de l'exposition scolaire.

De 10 à 2 heures et demie: séances des *conférences spéciales* dans leurs locaux respectifs : savoir:

a) De 10 heures à midi, dans la salle du Grand Conseil: section des *écoles primaires*, présidée par M. Zuberbühler, directeur de l'école normale.

Question à traiter: « Comment la Famille et l'Ecole peuvent-elles, » par leurs efforts réunis, poser une base solide pour former le ca- » ractère des élèves. »

Cette conférence sera ouverte et close par des chants d'ensemble.

b) De midi et demi à 2 heures et demie, les six conférences ci-après seront tenues simultanément:

1° Section des *écoles secondaires et de district*. Président, M. Schelling, directeur. Sujet: Rapport des divers genres d'écoles moyennes suisses avec la vie pratique et les établissements supérieurs d'instruction.

2° Section des *instituteurs de la Suisse française*. Président, M. le Dr Mauron, de Fribourg, professeur à St-Gall. Sujet: Les dictées orthographiques telles qu'elles se font remplissent-elles leur but? Si non qu'y a-t-il à faire pour atteindre celui-ci?

3° Section des *écoles professionnelles et supérieures*. Président, M. Delabar, co-recteur. Sujet: Plan d'étude embrassant l'enseignement industriel, commercial et agricole.

4° Section des *écoles de pauvres* (d'orphelins, etc.). Président, M. Wellauer, directeur des orphelins. Sujet: Que peut faire le maître d'école populaire pour l'éducation de la jeunesse pauvre en général et pour celle de certains enfants pauvres pris individuellement en particulier ?

5° Conférence des *maîtres de gymnastique*. Président, M. Rüdin. Sujet: Quelle est la tâche du personnel enseignant dans son ensemble sous le rapport des exercices corporels à l'école populaire.

6° Conférences des *directeurs et maîtres d'écoles normales*. Président, M, Helbling, professeur. Sujet: Quelle est la meilleure préparation à donner aux élèves des écoles normales.

A 3 heures: *banquet obligatoire* à la Halle aux blés (Grenette), près de la gare. (Prix 2 fr. 50 c., vin compris.)

Après le banquet: si le temps le permet, promenade au *Freudenberg;* sinon, visite des édifices et établissements les plus remarquables de la ville. (Entrée libre partout.)

Le soir, réunion familière dans les salles du *Musée*.

Deuxième journée. De 8 à 10 heures, simultanément: *a)* Séance de la *commission des livres destinés à la jeunesse*. Président M. Schlegel, instituteur à l'école des filles; — *b)* Séance sur la *sténographie*, par M. Däniker, de Zurich; — *c)* Séance sur les moyens à employer pour l'*enseignement intuitif*, par M. Beust, de Zurich; — *d)* Visite de l'exposition scolaire.

A 10 heures: *assemblée générale*, dans l'église de St-Magnus, sous la présidence de M. le landammann Saxer. Le principal objet sur lequel roulera la discussion est un rapport de M. Saxer, établissant la « comparaison des législations scolaires des divers cantons au point » de vue de la surveillance des écoles. » L'ordre du jour renferme en outre le rapport de gestion du comité central, les rapports éventuels sur les conférences spéciales, le choix du lieu de la prochaine fête, la nomination du nouveau comité, etc., etc.

La séance sera ouverte et close par des chœurs d'ensemble.

A 1 heure : *banquet obligatoire*, à la Grenette.

Un *concert d'orgue*, donné dans la cathédrale, couronnera cette seconde journée,

***

NB. Les personnes qui se rendront à St-Gall pour participer à ce congrès d'instituteurs suisses, sont priées de se présenter, à leur arrivée, aux bureaux établis à la Halle aux blés *(Kornhalle)*, près la gare, pour y retirer leurs cartes de logement et de banquet, sur la présentation desquelles elles seront reconnues partout comme membres de la réunion. — Elles voudront bien aussi en même temps apposer leurs noms sur la liste des participants déposée au même local.

D'un autre côté, le comité ayant obtenu des compagnies de chemins de fer suisses une réduction de moitié prix pour les personnes qui voudront participer à cette fête, des mesures ont été prises afin que dans chaque canton il soit déposé un nombre suffisant de cartes de légitimation donnant droit à cette faveur. (L'époque de la validité de ces cartes, fixée du 4 au 11 octobre, sera naturellement reportée à la fin du mois, probablement du 25 octobre au 1er novembre.) Pour la Suisse romande, les dépôts sont aux départements de l'instruction publique des cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud, Valais et Genève. On peut en outre s'adresser à MM. Daguet, professeur à Neuchâtel, et Chappuis-Vuichoud, président de la société romande, à Lausanne.

***

Le programme du comité central est accompagné d'une circulaire dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Chers amis ! Le lieu où nous devons nous serrer la main cette » année est à l'extrême orient de l'Helvétie. Mais ne vous laissez pas » rebuter par la distance. Ici, à St-Gall, nous avons répondu avec » joie à l'appel que vous nous avez adressé de Soleure, il y a deux » ans, et vous verrez comment aussi chez nous cette simple mais belle » fête sera célébrée avec un profond respect pour le but élevé au- » quel sont consacrés notre carrière, notre vie et nos jours de réjouis- » sance. — Que ce soit ici ou ailleurs, il y va de l'œuvre de l'édu- » cation populaire, c'est-à-dire de la base la plus solide de notre » prospérité nationale ; il s'agit de rassembler et d'unir plus étroite-

» ment entr'eux ceux à qui incombe tout d'abord cette œuvre de » l'intelligence et du cœur, de les réchauffer et d'exciter leur en- » thousiasme en leur procurant l'occasion de fraterniser entr'eux et » d'échanger mutuellement leurs idées. Il s'agit aussi de témoigner » combien nous avons à cœur de donner à notre chère patrie une » jeunesse saine de corps et d'esprit, vigoureuse et bien élevée, de » manière que la génération future, richement dotée par la culture » intellectuelle, mûre pour les bienfaits de la liberté, enthousiaste » pour le droit et la vérité, animée de la vertu civique, qui porte à se » sacrifier avec joie, et du sentiment patriotique républicain, puisse » faire le bonheur et l'honneur de la patrie.

» C'est pourquoi, instituteurs et éducateurs du peuple suisse, ac- » courez nombreux à St-Gall pour participer à la fête qui doit vous » réunir cette année.

» St-Gall, septembre 1867. » *Le président*, A. Saxer.
» *Le secrétaire*, J.-J. Schlegel.»

PENSÉES DÉTACHÉES SUR L'ENSEIGNEMENT

Un médecin de ma connaissance, parlant pédagogie, insistait sur la nécessité de s'occuper des élèves individuellement, chacun ayant son aptitude par laquelle il fournit à l'instituteur le moyen de l'initier à une branche de la science, et par celle-là à toutes les autres. — Fort bien ! seulement un tel procédé n'est guère applicable dans les écoles. Pour peu que les élèves soient nombreux, le maître ne pourrait s'accommoder aux besoins de chacun et lui accorder un temps spécial, sans nuire à l'attention des autres et, conséquemment, à leurs progrès. Tout ce qu'on peut faire dans l'enseignement public, c'est de s'accommoder au niveau du plus grand nombre et au caractère particulier de chaque volée. Quant aux individus comme tels, qu'on tâche de se mettre à leur portée dans les questions qu'on leur adresse, ou qu'on agisse sur eux incidemment, par un regard lancé à propos, une remarque orale à l'occasion, ou enfin hors de la classe, par exemple en ayant égard aux dispositions de chacun d'eux dans le contrôle des cahiers ! Toujours est-il qu'au point de vue de l'excitation des facultés, l'éducation et l'enseignement privés me semblent avoir un avantage réel sur l'enseignement public.

Il est des élèves si rêveurs, si peu attentifs à ce que le maître dit, qu'on

en vient à se demander s'il n'y aurait pas moins de perte de temps pour celui-ci et plus de profit pour eux en les prenant séparément ou deux à deux qu'en les enseignant réunis. Un instituteur risque même de paraître ennuyeux et monotone, lorsqu'il a affaire à de tels élèves, à qui il faut répéter cent fois les mêmes choses et arracher péniblement les mots de la bouche. Ce triste état de choses peut se produire dans des classes entières sans qu'il y ait de la faute du maître, comme lorsque l'enseignement porte sur une matière comparativement aride, lorsqu'on a des élèves dont l'intelligence lourde ou encore endormie ne peut être qu'à la longue tirée de sa torpeur, lorsqu'un élève de mauvaise volonté parvient à donner le ton aux autres, ou lorsque des enfants, accaparés par des parents ou tuteurs insouciants pour des occupations domestiques, ne sont pas libres de vaquer à leurs devoirs scolaires et fréquentent l'école irrégulièrement ou y arrivent sans préparation suffisante. Dans ce cas et dans d'autres l'instituteur risque de se décourager, s'il n'appelle à son secours tous les moyens propres à le préserver d'impatience. J'en indique deux qui me viennent présentement à l'esprit. L'un, c'est d'étudier soi-même et de remarquer combien, malgré l'âge et l'habitude, on a quelquefois de peine à se pénétrer de certains faits, puis à se les rappeler en temps opportun. L'autre consiste à tenir compte de cette disposition de l'esprit humain qui fait que même les vérités les plus clairement démontrées, il ne se les approprie que peu à peu par un travail lent et mystérieux, et que souvent il n'en acquiert la pleine intelligence et l'entière certitude qu'au moment où il est occupé de choses en apparence toutes différentes.

— Depuis qu'avec la vapeur et les moyens accélérés de transport qu'elle offre aux voyageurs, les communications de peuple à peuple sont devenues plus fréquentes et tendent à augmenter encore, l'étude des langues est de plus en plus indispensable, surtout pour le commerce. Malheureusement le goût et l'aptitude ne sont pas, en général, aussi prononcés que ce besoin. Les règles de grammaire ont peu d'attrait et semblent d'ailleurs un embarras, plutôt qu'un auxiliaire, dans la pratique. L'usage que donne la routine exige beaucoup de temps et n'offre pas de garanties quant à la correction du langage. Il existe, à la vérité, des établissements d'éducation où la réunion d'élèves de pays divers facilite à chacun l'étude des langues que parlent ses camarades; mais, outre que le nombre de ces derniers peut se trouver réduit, qu'on n'est pas sûr s'ils manient bien leur propre langue et que l'intérêt qu'ils ont à en apprendre d'autres limite l'emploi de celle-là, n'est-il pas à craindre que l'étude simultanée de plusieurs idiômes, qu'on entend parler autour de soi, n'en fasse confondre les termes?

Il me paraît donc, d'une part, que le meilleur moyen d'apprendre les langues est d'en combiner la théorie et la pratique, et, d'une autre, que la vapeur, cause occasionnelle de cet apprentissage forcé, peut contribuer à en hâter le succès. Voici comment. On comprend qu'après l'étude des principes d'une langue un séjour relativement de peu de durée dans le pays où elle se parle doit suffire pour se la rendre familière. Les frais de voyage n'ont plus de quoi effrayer, surtout si l'on songe combien l'étude dont nous parlons se trouverait abrégée par ce moyen. Reste à voir comment on pourrait en faire profiter la jeunesse sans trop nuire à ses progrès dans les autres branches.

Sans doute un élève aura quelque peine à suivre un enseignement donné dans une langue qu'il n'entend qu'imparfaitement ; mais ce qui retarde aussi les progrès, c'est un changement d'école, chacune d'elles ayant une organisation différente et supposant chez l'élève qui entre un ensemble de connaissances qui n'est pas le même.

La première difficulté serait amoindrie par un système de répétitions sommaires au commencement de chaque cours : ces répétitions, tout en fortifiant l'élève dans les choses déjà apprises, lui offriraient un intérêt nouveau par l'idiôme dans lequel elles se feraient et dont l'intelligence lui serait facilitée par la connaissance qu'il aurait déjà des matières qu'on traite.

L'autre inconvénient me semble pouvoir être levé en créant dans chaque pays, et surtout dans les grandes villes, où il y a d'habiles maîtres pour chaque langue, un certain nombre d'écoles établies sur le même pied et où les méthodes d'enseignement seraient identiques. Ainsi un enfant, préparé dans son pays à l'intelligence d'une langue étrangère, passerait dans une école du pays où on la parle, et serait admis dans une classe correspondante à celle où ses connaissances lui donnaient accès dans l'école qu'il a quittée. Tout en se perfectionnant dans la langue en usage dans ce pays-là, il pourrait y étudier les éléments d'une autre, en attendant d'aller en acquérir la pratique par la fréquentation d'une école de la nation qui la parle.

Un enfant, envoyé ainsi à l'étranger dès l'âge de douze ans et qui aurait séjourné un à deux ans dans chaque pays dont il lui importerait de savoir l'idiôme, en reviendrait à peu près aussi instruit que ses anciens camarades demeurés fidèles à l'école de leur endroit, et saurait deux, trois, ou même quatre langues de plus qu'eux, dans la supposition d'études continuées jusqu'à seize ans.

Un système d'échanges tel qu'il existe parmi nous entre les enfants de

cantons allemands et français ne tarderait pas à s'établir d'un pays à l'autre, et servirait de complément aux avantages que je crois devoir résulter d'une telle entreprise [1].

J. B. Jeanneret,
professeur au collége de Morat.

De la nécessité de quelques réformes dans l'orthographe française.

L'intérêt qui s'attache à la question de la réforme du langage et que les controverses relatives à la phonographie ont contribué à exciter, nous engage à insérer l'article suivant, dû à M. Bernard Jullien, un de nos meilleurs grammairiens et littérateurs de France. Ce savant écrivain est partisan aussi d'une réforme, mais d'une réforme modérée et qui forme comme une sorte d'intermédiaire entre la phonographie et le statu quo orthographique.

« Un arrêté royal du roi des Belges, Léopold Ier, sous date du 25 janvier 1864, institue une commission qui doit s'occuper de ramener à l'uniformité l'orthographe de la langue flamande. Cet arrêté, pris en lui-même, n'intéresse que ceux qui parlent ou écrivent le flamand; il ne nous occuperait donc pas s'il n'était précédé d'un rapport du ministre de l'intérieur, dont quelques considérants s'appliquent d'une manière toute spéciale à la langue française et méritent ainsi l'attention des hommes sérieux de tous les pays.

» Je transcris ces lignes importantes :

« En vous faisant cette proposition, sire, mon intention n'est nullement » d'imposer une orthographe officielle, mais il importe qu'il y ait accord » entre le système orthographique enseigné dans les établissements de » l'Etat et le système adopté par les philologues et les hommes de lettres » qui sont les seuls juges compétents dans la matière. La commission dont » j'ai l'honneur de proposer l'institution, aura donc à continuer l'œuvre » commencée en 1836 et à rechercher les moyens d'arriver à l'unité désirable. Le gouvernement, après avoir pris connaissance de son travail » et tout en respectant la liberté individuelle, pourra adopter et préconiser, dans les limites de ses attributions, les règles établies par la commission. L'autorité morale de cette commission suffira, j'en ai la conviction, pour rallier les opinions les plus divergentes et ramener à un » système uniforme tous ceux qui s'occupent de la culture des lettres flamandes. »

(1) Un système d'échanges, tel que celui dont parle ici M. Jeanneret, existe depuis quelques années en Angleterre et en France.

» Mettez *françaises* à la place de ce dernier mot, et les principes qui ne touchent, dans la proposition belge, qu'à un petit peuple et un petit coin de terre, vont s'adresser au monde entier. Ils intéresseront surtout les Français, dont l'écriture est tellement irrégulière qu'il n'y a pas de règle pour un tiers peut-être de leurs mots, ou que les règles, si l'on consent à prendre pour régulateur le dictionnaire de l'Académie, sont tellement capricieuses, qu'il n'y a pas un homme au monde qui les puisse posséder.

» Ajoutez qu'à l'entrée de toutes les carrières, et surtout des carrières administratives, des devoirs sont dictés aux aspirants pour s'assurer de la connaissance qu'ils ont de l'orthographe de leur langue; qu'il n'y a pas pour eux d'autre moyen de se tirer d'affaire que de connaître par l'usage ou de savoir par cœur les mots qui leur sont donnés, et que si quelqu'un s'amusait à faire entrer dans la dictée des mots choisis exprès parmi les inusités, les juges ne seraient pas plus capables de corriger les thèmes que les concurents de les écrire sans faute.

» Cette assertion peut sembler exagérée à ceux qui n'ont pas étudié de près la question. Elle n'est que rigoureusement vraie. On connaît l'ouvrage intitulé : *Remarques sur le dictionnaire de l'Académie,* où feu M. Pautex relevait les contradictions et erreurs matérielles qui fourmillent dans cet ouvrage. M. Littré, dans son dictionnaire de la langue française, signale à tout moment à l'Académie des contradictions formelles dans l'écriture des mots dérivés ou composés des mêmes éléments. On peut surtout reconnaître l'étendue du mal dans le volume de M. Blanc, intitulé : *Enseignement méthodique de l'orthographe d'usage sans le secours du grec et du latin.* Cet auteur prend pour base de son travail le dictionnaire de l'Académie; il n'a aucun désir de le critiquer; mais à propos des diverses catégories de mots qu'il établit pour en favoriser l'étude mnémonique, il cite les exceptions, et celles-ci sont si nombreuses qu'on ne saurait quelquefois dire où est la règle. J'en citerai deux ou trois exemples, car cela vaut mieux pour convaincre les lecteurs que des assertions générales comme celles que je viens d'écrire. Parmi les substantifs en *ment* tirés des verbes en *ier* ou *yer*, il y en a seize qu'on peut écrire avec ou sans *e* intérieur : *aboiement* et *aboîment*, etc.; il y en a vingt-un où l'*e* reste toujours : *balbutiement*, etc.; il y en a quatre où l'*e* reste, mais précédé de l'*y* : *délayement,* etc.; il y en a trois enfin où l'*e* ne doit pas paraître : *châtiment, dénûment, éternument.* Remarquez même que de ces trois, le second prend l'accent circonflexe que les deux autres rejettent, Parmi les verbes en *oter,* qui sont au nombre de quatre-vingt-quatre, soixante et un seulement ont un *t* simple; les vingt-trois autres le doublent sans qu'aucun changement

dans le son ni aucune raison étymologique justifient ce changement d'orthographe.

» Je voudrais trouver une liste des verbes en *eter* et *eler*. Je ne sais pas précisément combien nous en avons, mais il y en aurait deux ou trois cents que je n'en serais pas surpris. Or, ces verbes présentent cette particularité que partout où la syllabe est muette l'*e* qui la précède doit devenir ouvert. Cet *e* ouvert se marque soit par un accent grave comme dans *geler*, je *gèle*, *acheter*, j'*achète;* soit en doublant la consonne intermédiaire : *appeler*, j'*appelle*, *jeter*, je *jette;* et chacun voit déjà combien il est difficile de se rappeler, sans aucune raison déterminante, le choix qu'il faut faire entre ces deux orthographes. Mais il y a plus ; pour un grand nombre de verbes, l'Académie ne donne pas d'exemple où le dernier *e* soit muet, de sorte que, l'écrivain restant libre de choisir entre les deux méthodes, le juge, à son tour, est libre de le condamner, quelque voie qu'il ait suivie.

» Sans doute, selon l'expression du ministre belge, « il n'est pas du tout question ici d'imposer une orthographe officielle, » chacun reste libre d'écrire comme il lui plaira, à la seule condition de passer pour un ignorant si son écriture s'écarte trop des habitudes reçues; mais dans un pays comme la France, où l'administration étend ses branches jusqu'aux plus extrêmes limites, où les écritures jouent un rôle si étendu, selon quelques-uns même si exagéré, au moins serait-il bon que notre orthographe courante fût soumise à un système régulier, et ne dépendit pas uniquement du caprice de quelques académiciens, si ce n'est plutôt, comme on l'a dit avec raison, de celui des correcteurs de l'imprimerie où le dictionnaire est mis sous presse.

» Notez que ce dont il s'agit ici s'est déjà fait ailleurs. L'Italie a un système d'orthographe qui ne laisse à peu près aucune hésitation à qui entend prononcer un mot ; l'Académie espagnole a fait le même travail sur sa langue. Tout le monde reconnaît aujourd'hui l'immense avantage de ce changement à l'ancienne coutume : en a-t-on pu montrer un seul inconvénient, si petit qu'il fût? Non, il en serait d'un système régulier d'orthographe comme de notre système métrique, comme des billets de banque de cent francs et des coupures inférieures qu'on va nous donner. Avant l'essai, il se trouve quantité de gens pour s'effrayer des malheurs que ces créations vont amener ; et l'on s'étonne, quand elles sont accomplies, qu'elles n'aient fait que du bien et que personne n'ait songé à s'en plaindre. »

(A suivre.)

MUSIQUE POPULAIRE

(Suite.)

(*Voir nos* 12 *et* 14.)

N° 6. *Solfége.* — Le solfége est l'étude pratique de la musique vocale. On donne aussi le nom de solfége à un recueil d'exercices destinés à cette étude.

Solfier, c'est entonner les sons en leur donnant le nom qui leur convient suivant la place qu'ils occupent relativement au point de départ fixé. C'est, pour ainsi dire, épeler la musique.

Vocaliser, c'est entonner les sons sur la voyelle *a*. On ne doit passer à cet exercice que lorsqu'on est parfaitemont sûr de l'intonation en solfiant. La vocalisation, se faisant sur la voyelle *a*, force à ouvrir la bouche et permet à la voix de sortir librement. C'est aussi une excellente préparation à placer les paroles sous les sons, parce que l'on s'accoutume ainsi à penser à ceux-ci sans les nommer.

N° 7. *Division de l'étude.* — L'étude du solfége se divise en deux parties distinctes : l'*intonation* et la *mesure*, c'est à dire la durée des sons et non leur *valeur*, comme on le dit fort mal à propos. Il convient de ne pas faire simultanément ces deux études, car ce serait en doubler la difficulté. Etudiez d'abord l'intonation, puis la mesure.

N° 8. *Intonation.* — L'intonation d'un son est le degré d'accuité ou de gravité qui lui convient dans l'échelle musicale, indépendamment de sa durée. Il y a trois catégories de sons dans l'étendue de la voix ou des instruments : 1° les sons graves ou *registre grave*; 2° les sons du milieu, ou *médium*; 3° les sons aigus, ou *registre aigu*.

N° 9. *Gamme majeure ou échelle musicale.* — La gamme majeure, qui est la base du système musical actuel, est une succession de huit sons, qui a été combinée, comme nous le verrons plus tard, sur la résonnanee harmonique naturelle. Pour le moment, contentons-nous de dire que la gamme majeure est une échelle de sons, composée de huit échelons ou degrés. — — Les sept premiers degrés portent les noms suivants :

1	2	3	4	5	6	7
do ou ut,	ré,	mi,	fa,	sol,	la,	si.

Quant au huitième, comme il est en même temps le premier d'une échelle semblable superposée à la première, il porte le nom du premier degré, do. On peut superposer autant d'échelles que le permet l'étendue de la voix ou de l'instrument. L'oreille n'apprécie plus les sons au delà de l'é-

tendue de huit octaves ou échelles, le son le plus grave appréciable donnant 30 vibrations et le plus aigu près de 8000 par seconde.

N° 10. *Construction de l'échelle musicale.* — Les degrés de l'échelle musicale ne sont pas tous à égale distance les uns des autres. Les troisième et quatrième, puis septième et huitième sont plus rapprochés que les autres, qui sont égaux (au moins pratiquement). C'est-à-dire que la voix monte moins pour aller de mi à fa ou de si à do que de do à ré, ré à mi, etc. Le maître fera bien de dessiner au tableau noir une échelle construite de cette façon, en rapprochant davantage les 3me et 4me — 7me et 8me bâtons. D'un côté de l'échelle numéroter les degrés et de l'autre inscrire les noms do, ré, mi, etc., correspondants aux numéros. Les enfants comprendront cela mieux qu'une explication orale. Faites-leur remarquer qu'il y a toujours entre mi fa et si do *petit intervalle* ou *intervalle mineur*, et entre toutes les autres notes *grand intervalle* ou *intervalle majeur*. On nomme improprement demi-ton le petit intervalle. Cet intervalle n'est pas exactement la moitié d'un ton. Nous le nommons *seconde mineure*, pour le distinguer du grand, *seconde majeure*. Nous expliquerons le mot *seconde* plus tard, à la leçon des intervalles. Je le répète, il n'y a pas de *demi-ton* en musique juste.

N° 11. *Noms des degrés de l'échelle.* — Chez les Grecs, comme encore de nos jours chez quelques peuples, on se servait des lettres de l'alphabet pour dénominer les sons. Mais l'usage des noms modernes tend à se généraliser. En voici l'origine. Guido ou Gui, d'Arezzo, moine italien qui vivait dans le XIme siècle, l'un des fondateurs dn système musical moderne, eut l'idée de substituer aux lettres des noms ; il choisit les monosyllabes ut, ré, mi, fa, sol, la, dont chacun commençait un des vers du cantique de St-Jean-Baptiste, tel qu'il se chantait alors dans l'église catholique :

Ut queant laxis
Resonare fibris
Misa gestorum
Fama tuorum,
Solve polluti
Labie reatum.

L'air de cet hymne était composé de telle façon qu'en chantant l'une après l'autre seulement la première syllabe de chaque vers, on formait l'air de la gamme, ut, ré, mi, fa, sol, la. C'est ce qui suggéra à Gui l'idée de prendre ces monosylades pour dénominer les sons de la gamme. Il manquait une septième note. Mais plutôt que d'inventer un septième nom, il conserva, pour celle-là seulement, la lettre B. Ce n'est que plusieurs

siècles après que fut *inventé* le nom *si* ; ce ne fut pas sans que des flots d'encre et presque de sang aient coulé, que l'humanité conquit cette idée si simple : un septième nom pour une septième chose. Avant cette conquête du si, il fallait solfier par nuances, c'est à dire que lorsqu'on arrivait à la septième note, comme il y avait un petit intervalle entre celle-ci et la huitième, on remplaçait nos mots si ut actuels par mi fa. — Exemple : ut, ré, mi, fa, sol, la, *mi, fa,* etc. sur le même air que nous chantons maintenant ut, ré, mi, fa, sol, la, *si, ut,* ce qui n'était pas sans complications immenses. Il a fallu quatre ou cinq siècles pour changer cela ! ! ! *On me devine.*

Les mots ut ou do, ré, mi, fa, sol, la, si, ne sont donc pas autre chose que la traduction en langue musicale des mots premier degré, deuxième, etc. Faites-le bien observer aux enfants. Il serait très incommode en chantant de dire premier degré, deuxième, etc., mais cependant ce sont ces idées qui sont exprimées par les mots ut, ré, absolument comme le mot français *premier* se traduit en allemand par *erste*, en italien par *primo*, il se traduit en musique par ut ou do. — C'est parce que ceci a été perdu de vue, au moins pour la musique vocale, que l'on est arrivé à la fausse théorie du ton absolu, à l'armure des clefs, aux clefs, etc. En effet, est-il logique que le mot *premier*, ut, signifie tantôt *deuxième*, *cinquième*, *septième*, etc. C'est pourtant ce qui arrive chaque fois que, sur la portée, on ne chante pas dans le ton de do.— (Je trouve divers avantages à remplacer le mot *ut* pa *do*, c'est pourquoi je l'emploie généralement. L'usage en est très répandu. On devrait même, dans la plupart des cas, supprimer la lettre *l* du mot sol ; elle est complètement inutile et même nuisible, un seul mouvement de la langue et des lèvres étant préférable pour la netteté de l'articulation. C'est surtout dans les exercices de mesure que cette suppression devrait avoir lieu.)

PRATIQUE.

4me *leçon. Intonation.* Toutes les combinaisons que l'on peut faire avec les trois notes de l'accord parfait. — Demandez-lez avant de les faire exécuter au tableau. Il est convenu que c'est la marche à suivre pour tous les exercices ; je ne le répèterai plus, — J'écris maintenant avec les chiffres : donnez à 1 le nom do, à 2 le nom ré, etc.

1 3 5 3 1 — 1 3 5 3 — 1 3 5 1 — 1 3 1 5 — 1 5 3 1 — 1 5 1 3 — 1 5 3 5
5 3 1 3 5 — 5 3 1 3 — 5 3 1 5 — 5 3 5 1 — 5 1 3 5 — 5 1 3 1 — 5 1 5 3
3 5 3 1 — 3 5 1 3 — 3 1 3 5 — 3 1 5 3 — puis au tableau.

Mesure. Le mot *ta é* pour mesurer les unités dans la division binaire du

temps, étant bien exercé, on peut peut passer au mot *ta té* qui sert à mesurer les deux moitiés. — Toujours deux coups de la main en bas et deux en haut, mesure à deux temps ; *ta* pour le premier coup, *té* pour le second. — De même pour le deuxième temps. Le mot *ta té* durant exactement le même temps que *ta é*, on est sûr de rester pour deux moitiés le même temps que pour une unité. Lorsque ceci est bien su, demandez alternativement et toujours en faisant battre la mesure, le mot de durée des entiers et des moitiés. Changez de mouvement de temps en temps.

(A suivre.) Alphonse Meylan.

Appel au talent poétique!

Le comité directeur de la Société des instituteurs de la Suisse romande prie les personnes capables de composer le texte d'un ou deux chants pour la fête de cette Société, qui doit avoir lieu à Lausanne en 1868, de vouloir bien communiquer quelques strophes appropriées à cette circonstance, au président de comité, M. Chappuis-Vuichoud, député à Lausanne, pour le 1er novembre prochain, au plus tard.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Abrégé de géographie physique à l'usage des écoles et des familles, par A. Vuillet, 1 vol. de 120 pages, prix cartonné 80 cent.

Ce volume sera suivi d'une géographie politique avec trois appendices pour la France, la Suisse et la Palestine.

Cet abrégé, comme son titre pourrait le faire croire, n'est pas une aride et sèche nomenclature, mais une description vivante des scènes variées que présente la surface de notre globe. Pour faire comprendre comment procède notre auteur, nous prendrons, au hasard, quelques faits :

« Le golfe Arabique ou mer Rouge est dangereuse par ses *récifs;* son nom provient d'une teinte rouge qu'elle prend quelquefois, et qui est causée par la présence d'une petite *plante microscopique singulière.* »

« Les monts de Dzongarie nourrissent beaucoup de *bœufs* et de *chevaux sauvages,* ainsi que des *onagres,* ânes sauvages dont on mange la chair et dont le cuir sert à préparer de la *peau de chagrin.* »

« Les Maldives, archipel de très petites îles entourées de récifs, au sud-ouest de l'Inde, n'ont guère d'autre richesse que le *cocotier* et le *poisson,* ni d'autre animal que la petite gazelle appelée *cabri de l'Inde.* »

C'est ainsi qu'à chaque mer, fleuve, lac, plateau, montagne, etc., notre auteur rattache les phénomènes physiques et les productions naturelles les plus remarquables. Sans doute que pour les enfants bien des mots seront des signes inintelligibles. Il faudra que le maître donne des détails sur les minéraux, les végétaux et les animaux mentionnés dans l'ouvrage. Il aura ainsi l'occasion de faire sans cesse de l'histoire naturelle. Comme ce petit

ouvrage est un abrégé de l'*Esquisse de la géographie physique* du même auteur, ouvrage en 3 vol. orné de gravures, l'instituteur pourra avoir recours à ce dernier ouvrage pour l'intelligence de l'abrégé.

La méthode suivie par notre auteur est la méthode synthétique : il nous montre, pièce après pièce, chacune des parties de notre globe. Il nous fait faire un voyage agréable autour du monde. Habitué aux vues d'ensemble sur la structure et le relief des continents, sur le climat, la distribution des plantes et des animaux, je me demande si la méthode de l'auteur posera dans les jeunes intelligences une base de connaissances aussi solide que la méthode analytique qui fait envisager les traits généraux avant de descendre dans les faits particuliers. Je pose la question sans la résoudre et tout en faisant remarquer que les cartes et l'enseignement du maître peuvent communiquer à l'élève les vues d'ensemble qui servent à relier les faits particuliers.

J. Paroz.

Ouvrages reçus par la rédaction et dont il doit être rendu compte :

Manuel de l'enseignement pratique de la langue française, par J. P. Magnin. Wiesbaden, chez Kreidel, Ier et IIe cahier. — *Praktischer Lehrgang zur Erlernung der französischer Sprache*, von Magnin und Villmann. Ie et IIe Abth. Wiesbaden, bei Kreidel. — *Arithmétique à l'usage des écoles primaires et des classes élémentaires*, par A. Guilmin, 4me édition. Paris, chez Duranel. — *Recueil d'exercices sur les sujets les plus usuels*, par A. Guilmin et J. A. Testu. Duranel 1867. — *Formules de géométrie*, par Louis Sené. Genève. Gay, libraire, 1867.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Berne. — M. Antenen, inspecteur des écoles du Mittelland, a demandé sa démission pour le 1er novembre. Des affaires de famille ont provoqué cette détermination regrettable qui prive l'enseignement des services d'un des hommes les plus capables et les plus expérimentés. Comme ancien président de la Société suisse des instituteurs, M. Antenen mérite aussi la reconnaissance de tous les amis de l'éducation.

Lucerne. — Las des querelles qu'on fait à l'Ecole normale et de la triste position d'un directeur qui voit l'épée de Damoclès suspendue sur sa tête et sur celle de l'établissement qu'il dirige, M. François Dula a donné sa démission et accepté la direction de l'école normale d'Argovie, vacante par la retraite volontaire de M. Kettiger. Nous déplorons vivement avec toutes les feuilles pédagogiques de la Suisse allemande le départ de cet homme de cœur, de talent et d'expérience, qui a rendu d'éminents services à la cause de l'instruction et de l'éducation populaires dans le canton de Lucerne. Ces migrations d'hommes d'école sont un des fruits les plus amers de la politique exclusive qui domine dans certains cantons et où l'on n'est toléré et apprécié qu'à condition d'y être médiocre ou nul, ou servile adorateur du soleil levant.

NB. Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que l'école normale de Lucerne vient d'être supprimée. Quel progrès !

Saint-Gall. — Ce canton compte 400 écoles primaires, dont 126 seulement se tiennent toute l'année. Le nombre des écoles qui ne sont ouvertes qu'une partie de l'année tend cependant à diminuer. Le nombre total des élèves est de 22,356. Le nombre des instituteurs et institutrices est de

409, dont 399 instituteurs et 10 institutrices. 244 appartiennent à la confession catholique, 165 à la confession réformée. Parmi les instituteurs, il en est 38 qui comptent de 30 à 40 ans d'enseignement; 6 ont plus de 40 ans de services. L'école normale compte 63 élèves, dont 38 catholiques et 25 réformés. L'école cantonale compte 216 élèves, dont 138 réformés, 74 catholiques et 4 israélites. Le canton de St-Gall possède 30 écoles réales.

Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle.

Montant des listes précédentes . . .	Fr. 697 60
Des instituteurs de Bienne par l'entremise de M. le professeur Bersteecher	» 22 —
Total . .	Fr. 719 60

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
DU CANTON DE VAUD

Messieurs les régents sont informés que le nouveau catalogue de la bibliothèque des régents est maintenant terminé. Ils pourront se le procurer au bureau du Département pour le prix de 50 centimes, qui devra être envoyé avec la demande.

Les demandes du catalogue et les envois de la finance en question doivent être affranchis, sous peine de n'être pas reçus. La bibliothèque étant classée d'après un ordre tout nouveau, l'ancien catalogue est hors d'usage. Enfin, la distribution des livres de la dite bibliothèque recommencera le samedi 5 octobre, à 1 ½ heure du jour. *Secrétariat du Département.*

VINGT CHANTS POUR LES ÉCOLES

NEUVIÈME RECUEIL

Publié par L. Neiss, instituteur, à Payerne.

Le Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud autorise l'introduction de ce recueil dans les écoles primaires du canton.

En vente, chez l'auteur, à 30 centimes l'exemplaire. Remise : deux exemplaires par douzaine à ceux qui s'adressent à lui directement, lettres affranchies.

Tous les envois sont faits en remboursement, à moins d'arrangement différent.

Le 8me recueil est encore en vente.

En vente à la librairie Tripet-Robert, à la Chaux-de-Fonds :

APRÈS L'ÉCOLE
ESSAIS LITTÉRAIRE PAR C.-W. JEANNERET
SECRÉTAIRE DU COLLÉGE DE LA CHAUX-DE-FONDS.

Cet ouvrage, qui vient d'être autorisé en France par le ministère de l'intérieur, n'aura pas de nouvelle édition en Suisse. Il en reste encore quelques exemplaires à 3 fr. — Les cinquante derniers sont retirés et se vendent 4 fr. 50 c. Envoyer franco, pour en obtenir un exemplaire, soit l'une de ces deux sommes à la librairie Tripet-Robert, soit une simple formule de souscription à l'auteur, qui enverra en remboursement.

Tout abonné à l'ÉDUCATEUR recevra avec le volume comme prime les CHANTS DU MATIN.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR